

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 350/2022

A LA FIRME SOCOPROS SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° AOI/S/04/PM/CGIG/2020, conclu avec la Cellule de Gestion des Immeubles du Gouvernement « CGIG », pour un montant total hors taxe de Francs Congolais deux cent vingt-deux millions neuf cent nonante mille nonante-huit, quarante-huit centimes (CDF 222 990 098,48) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit CDF 1 560 930,69 (Francs Congolais un million cinq cent soixante mille neuf cent trente, soixante-neuf centimes).

Fait à Kinshasa, le 23/11/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier
Big LUSALEMVO TUTALA



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i